

## Conseiller Municipal :

### Le début de l'aventure !

Depuis quelque temps, des fuites d'eau inondaient une des petites chapelles de l'église.

Lors du Conseil, nous avons abordé ce problème, il avait même été envisagé le dépôt de plaque d'Everite.

Madame Fath, nous a proposé à Annie Teulier et moi-même d'aller voir sur le toit d'où pouvait venir ces fuites.

Nous sommes monté sur le toit de l'église, le jeudi de l'Ascension (jour prédestiné pour faire de l'escalade.)

Après une rapide incursion, l'objet du marasme fut découvert.

C'était tout bonnement l'accumulation de poussière et autres terres, qui avait transformée la gouttière en mini jardin. L'eau débordait et s'infiltrait par les murs.

Les employés municipaux sont intervenus pour nettoyer ces gouttières..... et il n'y a plus de fuite dans l'église.

Moralité : il y a une très belle vue de là-haut !

## **Dîtes le avec des fleurs.**

2003 a été l'année des récompenses pour Saint-Julia. La commune a été par deux fois mise à l'honneur, mettant ainsi en avant tous les efforts des particuliers et de la municipalité pour fleurir le village.

### ***1- Concours des villes et villages fleuris de la Haute-Garonne.***

Le village a participé à ce traditionnel concours annuel du Département. Il faut cependant noter que seulement 5 particuliers peuvent être inscrits. Cette année, ont donc été nominés : Monique Mancet, Robert Aversenq, Félix Mercier, Henriette Lignac et Irène Escaich.

Les récompenses sont donc tombées pour :

- Félix Mercier (1<sup>er</sup> prix)
- Henriette Lignac (2<sup>ème</sup> prix)
- Irène Escaich (3<sup>ème</sup> prix)

### ***2- Concours de fleurissement de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois.***

Une première édition... où Saint-Julia s'est vraiment distingué !

La canicule de cet été n'a certes pas favorisé le maintien du fleurissement dans les villages. Et pourtant, notre commune a su maintenir un fleurissement de qualité, voire hors norme, fortement apprécié par le jury de ce concours.

C'est sous l'initiative de Josette Lacipieras (Mairie de Revel) que ce premier concours a été lancé et les résultats ont donc été communiqués en juillet dernier.

La ténacité des Saints-Julianais face à la canicule, mais aussi le goût et le soin mis pour arranger maisons et jardins ont été fortement récompensés. C'est ainsi que les participants de la commune et la municipalité ont raflé des lots plus beaux les uns que les autres (superbes livres, plantes, etc...) et il fallait bien deux voitures pour tout ramener !

- M. et Mme Pastor ont enlevé à eux seuls le prix de XXXXXXXXXXXX et XXXXXXXXXXXX
- XXXX
- XXX
- XXX
- XXX
- enfin, la commune a quant à elle remporté le trophée 2003 (à voir en Mairie !) de la commune la plus fleurie.

La barre est mise haute pour 2004 ! Nous vous informerons au moment opportun... Mais d'ores et déjà chacun peut calculer l'esprit fleuri à donner aux maisons et jardins de Saint-Julia afin de maintenir la beauté de notre village pour notre plus grand plaisir... et celui des visiteurs.

Nous adressons donc nos plus vives félicitations aux heureux lauréats en donnant donc rendez-vous pour de prochains concours.

*Le vendredi 26 septembre, l'école de Saint-Julia a consacré l'après-midi à nettoyer le village.*

*Nous avons été séparés, d'un côté de la cour les CE et de l'autre les CM. Les professeurs nous ont donné une paire de gants et un maillot. Nous avons fait des groupes de quatre enfants. Puis ils nous ont donné un sac-poubelle par groupe. Nous sommes sortis de l'école; les CE sont partis du côté de la mare, les CM du côté de Saint-Félix. Nous avons ramassé ce que les gens avaient jeté par terre, qui polluait la nature. Nous avons trouvé des déchets dans les troncs d'arbre, les fourrés et dans les plantes.*

*Nous, les CM sommes allés vers le jardin, puis nous sommes revenus par les balançoires. Puis nous sommes rentrés dans l'école. Une fois dans la cour, nous avons trié les déchets en catégories et nous avons pesé chacune de ces matières. Nous avons trouvé : 4,600 kg de fer, 6,700 kg de verre, 7,900 kg de plastique, 3,300 kg de papiers, 400 g de tissu, 16,400 kg de débris de briques ou de poteries, 246 mégots et 2,050 kg de bois.*

Nous avons fait le ramassage de déchets puis nous les avons triés et pesés. Le 27 septembre nous les avons enterrés par famille pour voir s'ils allaient se décomposer en étant dans la terre.

Le 3 novembre nous avons déterré les déchets :

- Il manque un morceau d'os à l'intérieur d'un os. L'autre os n'a pas changé.
- On avait enterré un morceau de poterie et du plastique, rien n'a changé.
- La bouteille est restée intacte.
- Le coing est devenu tout noir.
- Le carton a perdu sa couleur.
- Le tissu est resté comme avant.
- Le verre en plastique et le morceau de bois n'ont pas changé.

On fait du patin à roulettes dans l'école, il y en a qui ne savent pas en faire, on saute des barres, et on s'amuse à foncer dans le mur. On a déjà fait des slaloms. On va apprendre à faire du patin à roulettes en reculant, nous allons en faire au bord de la mare.

Je suis contente de faire du patin et je m'amuse bien !

## *Foires et marchés à Saint Julia au 18eme siècle*

Dans la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 1738, les consuls assemblés dans la salle commune du village prennent quelques décisions concernant les foires et les marchés à « Saint Julia de Gras Cappou\* »

En voici le texte :

*Il a été proposé et représenté par Mrs les Consuls de cette assemblée qu'il a plu au Roy Louis Quatorzième et à ses prédécesseurs d'heureuse mémoire que, en cette ville et son consulat suivant les lettres patentes accorder de tenir et faire tenir pendant le cours de l'année trois foires et un marché chaque vendredi de la semaine. Les foires se tenant pendant l'année le 25 du mois d'avril, la seconde le premier jour du mois d'août et la troisième et dernière le vingt unième jour du mois de décembre, et à cause de la fête de Saint Thomas, apôtre.*

*Le lendemain 22 du dit mois, que depuis les foires ont été toujours continuées, de même que le marché du vendredi, lequel jour, toutes les affaires tant d'audience, saisies réelles, se sont toujours observées pour remplir aux actes de la justice, il serait à propos par l'assemblée de contraindre dès aujourd'hui tant dans cette ville que dans le consulat, d'obliger que une personne de chaque maison et qu'elle soit le chef de famille, sa femme ou un de leurs enfants qui, ayant atteint pour le moins l'âge de 14 ans, pour venir un chacun, chaque vendredi de chaque semaine dans la place publique de cette ville pour y vendre et débiter toutes sortes de grains et autres choses pour être débitées aux personnes qui voudront les acheter et à cet effet en joindre aux Sieurs Prud'hommes et Jurés de cette communauté, d'y veiller et au surplus de faire publier le dit marché à toutes les villes voisines à peine contre chacun de chef de famille, de s'y trouver le dit jour de marché, de 5 sols d'amende, contre chacun et de plus grandes dans les suites suivant l'exigence des cas. Sur quoi l'assemblée est priée de délibérer.*

Cette ordonnance prise sous le règne de Louis XIV (décédé en 1715) était encore appliquée en 1738 sous le règne de Louis XV.

De ces foires, nous avons pu conserver la « Foire du 22 décembre » qui est aujourd'hui, notre Foire aux chapons et malgré l'absence de contraintes, nous avons une belle animation au village, grâce à la courageuse équipe du Tire –Bouchon, qu'elle en soit ici remerciée.

Annie Teulier

\* Dans la première partie du 18<sup>ème</sup> siècle, Cappou s'écrivait le plus souvent avec 2 p

## Le PLU, un avenir pour la commune !

Le Conseil Municipal a décidé de la mise en place d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme).

L'objectif affiché étant d'augmenter la population de la commune, à l'instar de nos voisins, pour arriver à un nombre de 450 habitants à l'horizon de 2015.

C'est à force d'essayer de trop nombreux refus de permis de construire, que nous en sommes venus à prendre cette décision.

Ces dernières années c'est plus de 25 demandes de permis de construire qui ont reçu une réponse négative de la part des différentes administrations.

Deux raisons principales pour ces refus :

- la commune de Saint Julia étant « site classé » (église et porte de Sers), il ne peut y avoir aucune construction nouvelle à moins de 500 m de ces deux bâtiments (en gros le périmètre du bourg) ;
- la nouvelle loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) interdit le mitage (multiplication de résidences dans un espace rural) en fait l'habitat dispersé hors des hameaux.

Ces postulats laissent peu de chances, vu la configuration de notre commune, pour de nouvelles constructions.

Mais..... tout n'est pas perdu !

Cette loi permet avec l'élaboration de ce PLU, « des combinaisons juridiquement possibles pour que la stratégie d'urbanisation soit clairement affichée et justifiée, cohérente avec toutes les lois en vigueur et concrétisée par des arguments réel ».

En clair : « ayez une vision à moyen terme de l'habitat sur votre commune et arrêtez de vouloir construire n'importe où ! »

Cela a amené le Conseil Municipal, suite à appel d'offres, à choisir le cabinet d'études AMENA pour l'élaboration de ce PLU. Ce cabinet faisait parti d'une liste de cabinets fournis par la DDE, ayant la compétence en matière d'élaboration du PLU.

Ce cabinet présente l'avantage de bien connaître les particularités de notre région, pour avoir déjà conduit les études pour la révision des PLU de Revel, Vaudreuille, Dourgne, Sorèze.

Lors des différentes entrevues que nous avons eu avec lui, il nous a expliqué, que les différentes administrations étaient prêtes à évoluer dans leur considérations, si de notre côté, nous leur présentions des projets, à moyen terme (10 ans), sur l'évolution de la commune tenant compte des équipements publics (écoles, etc.) préservation des paysages et de l'environnement, de l'accueil d'activités.

Nous avons donc signé la convention d'étude avec ce cabinet.

Entre le démarrage et la réalisation finale du PLU, 12 mois seront nécessaires.

Il faudra compter 8 mois de plus entre les consultations des services, l'enquête publique et l'approbation de celui-ci.

Durant cette dernière phase, la population sera informée pour la tenue des réunions publiques.

Le Conseil Municipal dans son intégralité espère que grâce à ce Plan Local d'Urbanisme, de nouvelles constructions verront le jour et que la population du village s'agrandira raisonnablement.

L'internet à haut débit à Saint Julia, ce n'est pas pour tout de suite  
Toute personne surfant sur Internet souhaite avoir l'accès à l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line – l'internet haut débit jusqu'à un mégabit par seconde en réception).  
Les offres alléchantes des différents opérateurs ne peuvent que les encourager dans ce sens.  
Hélas pour pouvoir être connectées à ce réseau et ne plus avoir à « ramer » lamentablement devant leurs microordinateurs, ces personnes pour pouvoir bénéficier de l'ADSL, doivent être raccordées à un DSLAM (multiplexeur de ligne ADSL).

A l'heure actuelle, la technologie ne permet pas une distance de plus de 5 km entre ces multiplexeurs et les raccordements des abonnés.

Une pétition a circulé dans la commune pour l'installation de l'ADSL à Saint Julia (d'un DSLAM en fait). Un commercial de France Télécom ayant promis qu'avec 100 signatures sur la commune, on pourrait obtenir l'ADSL. J'ai signé cette pétition, un peu incrédule et ai fait parvenir un courrier au directeur régional de France Télécom, via le biais de mon syndicat pour appuyer cette requête.

Qu'en est-il réellement ?

Il est vrai que la Direction Régionale de Midi-Pyrénées Est de France Télécom a la volonté très forte d'équiper un maximum de son territoire en accès à Internet en haut débit, mais il y a deux conditions essentielles à remplir pour les communes :

- il faut 100 demandes fermes d'abonnements à l'ADSL, quelque soit l'opérateur choisi
- le central de rattachement doit comporter mille lignes d'abonnés.

Je doute fort que la commune de Saint Julia réponde à ces conditions. Les communes de Revel et Puylaurens sont raccordées depuis 2001, Caraman et Soual verront l'ouverture de l'ADSL cette année. Malheureusement vu la distance (supérieure à 5 km) nous ne pouvons pas nous y raccorder.

Une autre technologie est expérimentée sur 6 sites en France. Pour notre région, c'est le site de Lacavalerie en Aveyron qui a été choisi. Cette nouvelle technologie passe par la réception satellite avec redistribution aux différents abonnés par onde hertzienne (wifi). Mais cette technologie est encore fort onéreuse.

Si pour les habitants de Saint Julia le raccordement à l'ADSL ne sera pas réalisé dans l'immédiat, il reste tout de même un espoir. Des recherches sont menées en ce moment pour que de plus longues distances de raccordement soient réalisables, cela nous permettrait de pouvoir se raccorder sur les multiplexeurs de Revel ou Caraman.

En attendant, il nous faudra encore ramer pour pouvoir surfer sur internet.

Alain Gambade

## Politiquement Correct

Emmeline avait accepté de jouer le rôle de Marie dans la crèche vivante que Monsieur le Curé avait décidé de mettre en animation pour la veillée de Noël, afin d'attirer disait-il, les oreilles égarées.

Etudiante en histoire, elle trouvait amusant de jouer une vierge célèbre et aussi de faire enrager son copain Germain, gauchiste et athée convaincu.

Elle n'avait aucun texte à apprendre, sa seule contribution scénique c'était de prendre une pose béate, les mains jointes et le regard extatique.

Elle s'entraîna à plusieurs reprises et fit vraiment rire toute sa famille sauf Germain qui trouvait tout cela très peu orthodoxe.

L'avant-veille, elle se rendit compte qu'elle devait, comme dans toutes les images pieuses du monde, porter un voile qui lui cacherait entièrement les cheveux. Elle se précipita sur Internet et sur tous les sites connus... et inconnus d'elle jusque-là, pour faire ce constat accablant : Marie portait partout un voile qui lui cachait sa chevelure et était donc à la fois ostensible et même ostentatoire.

Or Emmeline devait s'habiller comme au théâtre, dans une loge, en l'occurrence la salle de classe du petit village, tout près de l'église.

Elle allait aussi, dans ce lieu laïque où d'après les déclarations présidentielles et ministérielles, le voile était interdit à l'école, se mettre et porter le temps des répétitions un signe qui défrayait les chroniques des quotidiens et journaux télévisés et alimentait toutes les conversations des longues soirées d'un hiver décidément « sarkozien ».

Plus elle mettait le voile pour l'essayer et plus elle se disait que Burka, voile, mantille ou foulard, ces morceaux d'étoffes allaient, quel qu'il fut, cacher ses longs cheveux roux et elle trouvait qu'une jeune vierge venant d'accoucher d'un futur leader charismatique se devait de porter une griffe remarquable.

C'est aussi que le soir de Noël, elle fit une entrée remarquée dans l'église, auréolée de gloire. Elle était fière d'interpréter un rôle symbolique qu'aurait aimé tenir, elle en était intimement convaincue, si elle n'avait pas été musulmane et bien plus âgée qu'elle : Shirin EBADI, pour prouver à tous ceux qui étaient venus là, par curiosité et parfois dévotion qu'elle était une femme libre.

Elle portait donc un hennin bleu ciel étoilé avec une longue pièce de gaze qui semblait le sillage d'une comète et mettait en valeur ses cheveux flamboyants.

Les plus jeunes applaudirent et même Germain, venu lui aussi, sourit...c'est dire !

Emmeline-Marie, ce soir-là ressemblait à la fée bleue et tout lui paraît magique.

M.F. PASTOR



